



**Conseil d'administration du
Programme des Nations Unies pour le
Développement, du Fonds des Nations
Unies pour la population et du Bureau
des Nations Unies pour les services
d'appui aux projets**

Distr. : générale
3 juillet 2017

Version originale :
anglais

Deuxième session ordinaire de 2017

5-11 septembre 2017, New York

Point 10 de l'ordre du jour provisoire

UNFPA – Programmes de pays et questions connexes

Fonds des Nations Unies pour la population

Descriptif de programme sous-régional pour les pays et les territoires des îles du Pacifique

(Fidji ; États fédérés de Micronésie ; Kiribati ; Nauru ; Palau ; Îles Marshall ; Samoa ; Îles Salomon ; Tonga ; Tuvalu ; Vanuatu ; Îles Cook ; Niue et Tokélaou)

Montant indicatif de l'assistance
proposée de l'UNFPA :

30 millions de dollars, dont 7,6 millions à prélever
sur les ressources ordinaires et 22,4 millions à
financer au moyen de formules de cofinancement ou
d'autres types de ressources

Durée du programme :

Cinq ans (2018-2022)

Cycle d'assistance :

Sixième

Catégorie selon la décision 2013/31 :

Jaune

Montant indicatif de l'assistance proposée (en millions de dollars É.-U.) :

Domaine de réalisations du plan stratégique		Ressources ordinaires	Autres ressources	Total
Réalisation 1	Santé sexuelle et reproductive	3,2	11,5	14,7
Réalisation 3	Égalité des sexes et autonomisation des femmes	2,0	3,3	5,3
Réalisation 4	Dynamique démographique	1,7	7,6	9,3
Programme : coordination et appui		0,7	0	0,7
Total		7,6	22,4	30,0

I. Raison d'être du programme

1. Avec environ 2,4 millions de personnes réparties dans une zone équivalant à 15 pour cent de la surface terrestre, les 14 pays et territoires des îles du Pacifique (PTIP) desservis par les Nations Unies dans l'océan Pacifique présentent des défis et des opportunités uniques. La région est généralement jeune, avec huit des quatorze PTIP ayant au moins 30 pour cent de leur population de moins de 15 ans et 50 pour cent de moins de 25 ans. Cette structure d'âge ouvre la perspective d'un important dividende démographique, si l'on peut assurer le bon mélange d'éducation de qualité, de choix reproductif et d'accès à des emplois décents.
2. Les populations faibles et culturellement diverses des PTIP sont vulnérables aux effets du changement climatique. Huit font partie des 20 pays avec les pertes annuelles moyennes dues à des catastrophes normalisées par rapport au produit intérieur brut les plus élevées. Alors que Kiribati, Tuvalu, Vanuatu et les îles Salomon sont classés parmi les moins avancés, la majorité des pays sont limités dans leurs capacités à assurer un développement humain durable et équitable et à offrir un accès à des services sociaux de base de qualité.
3. La dynamique démographique est liée à la croissance économique et à la prospérité soutenues, avec une émigration, une urbanisation et un vieillissement importants contribuant tous à l'évolution rapide des contextes démographiques. La hausse des taux de natalité chez les adolescentes dans 8 des 14 PTIP et le taux de fécondité total croissant dans 6 PTIP sont très inquiétants. Ils suggèrent un changement des normes sociales ainsi qu'un accès limité à l'éducation et aux services en matière de santé sexuelle et reproductive et de droits reproductifs dans toutes les tranches d'âge.
4. Les besoins non satisfaits de planification familiale pour les femmes mariées âgées de 15 à 49 ans sont supérieurs à 20 pour cent pour Samoa, les États fédérés de Micronésie, Vanuatu, Kiribati, Tonga, Nauru, les Îles Salomon et Tuvalu, alors que les taux de prévalence des contraceptifs restent inférieurs à 30 pour cent dans huit pays de la région. En outre, les taux de prévalence des contraceptifs dans toute la région sont restés statiques ou ont diminué depuis plusieurs décennies.
5. Certains PTIP ont fait des progrès satisfaisants dans la réduction de la mortalité maternelle, mais les pays ayant un taux de mortalité maternelle supérieur à l'objectif de développement durable de 70 pour 100 000 naissances vivantes seront prioritaires. Le cancer du col de l'utérus est une cause importante de morbidité et de mortalité et constitue une menace notable pour l'atteinte des objectifs de développement durable, en annulant les progrès réalisés dans la réduction de la mortalité maternelle.
6. Les jeunes sont particulièrement vulnérables, comme en témoignent une forte proportion de grossesses non désirées (jusqu'à 63 pour cent des grossesses chez les 15 à 19 ans) et les taux de violence élevés, y compris au niveau des violences sexuelles. Dans près de la moitié des PTIP, 10 à 19 pour cent des filles sont mariées entre 15 et 19 ans.
7. La persistance de l'inégalité des sexes, de la discrimination à l'égard des femmes et des filles et des normes sociales et culturelles conservatrices sont à l'origine de la réticence des agents de santé à fournir des informations ou des services aux adolescentes et aux jeunes. Le secteur de l'éducation continue d'être mis au défi d'intégrer la préparation à la vie familiale ou des programmes qui traitent de la santé et des droits sexuels et reproductifs, de l'égalité des sexes et de la violence à l'égard des femmes et des filles.
8. Les études nationales sur la prévalence de la violence à l'égard des femmes menées dans dix PTIP démontrent qu'en moyenne deux femmes sur trois subissent des violences physiques et/ou sexuelles de la part de partenaires intimes au cours de leur vie. La compréhension limitée des décideurs et de la population générale des causes et des conséquences de la violence à l'égard des femmes et des filles continue de faire obstacle à une prévention et à une réponse efficaces. Les études indiquent que les femmes des PTIP sont victimes de graves violences physiques et sexuelles, qui entraînent des grossesses et des accouchements suite à un viol ainsi que des

conséquences négatives pour la santé. L'accès très limité ou inexistant des survivants de violences aux services de soutien compromet leur rétablissement, leur recherche de la justice et la reconstruction de leur vie.

9. Une plus grande disponibilité et une meilleure utilisation de données de qualité sont nécessaires pour mieux informer les décisions concernant l'élaboration de politiques et la programmation, y compris à l'aide du suivi de l'avancement du développement et de l'orientation de la hiérarchisation budgétaire. Un soutien technique et financier continu est nécessaire pour garantir que les ressources limitées sont investies judicieusement afin d'« atteindre les plus démunis en premier ».

10. Le cinquième examen des programmes sous-régionaux a confirmé l'intérêt d'une présence physique modeste, mais stratégique dans sept pays, qui a permis de renforcer les partenariats et de réduire les coûts de transaction avec les gouvernements, les organismes des Nations Unies, la société civile et les donateurs. La présence sur le terrain a permis d'accroître l'appropriation nationale et a entraîné la sécurisation de ressources nationales pour soutenir les objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), ainsi que des économies de coûts plus importantes, comme la réduction des déplacements. L'examen a également appelé à intensifier le plaidoyer conjoint avec les Nations Unies et les partenaires régionaux et a souligné la nécessité de se concentrer stratégiquement sur le renforcement de la participation active de l'UNFPA à la programmation conjointe et à la mobilisation des ressources. Il a permis de mettre en évidence les faiblesses dans la collecte et l'analyse des données ; une présence limitée des engagements de la Conférence internationale sur la population et le développement dans les plans nationaux ; la nécessité de tisser des liens étroits entre l'égalité des sexes dans la santé sexuelle et reproductive et la réalisation des droits reproductifs ; et les liens insuffisants entre la santé reproductive et les maladies non transmissibles.

II. Priorités et partenariats du programme

11. Les priorités du sixième programme sous-régional ont été soigneusement sélectionnées selon une analyse approfondie des mesures de la série chronologique disponibles, complétée par une évaluation du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement actuel, un bilan commun de pays, 14 consultations de pays et un examen systématique du programme multipays précédent (2013-2017). Grâce à un engagement politique ciblé et fondé sur des données probantes, le nouveau programme soutiendra les décisions nationales de programmation et d'élaboration de politiques favorisant une résilience accrue et le développement durable. Les priorités établies contribueront aux résultats concrets suivants : (a) la réduction à zéro du besoin non satisfait de planification familiale en augmentant le taux de prévalence de la contraception moderne ; (b) la réduction du taux de natalité chez les adolescentes ; (c) l'accroissement de la couverture de sages-femmes compétentes et pleinement qualifiées ; (d) l'intégration des services de santé essentiels pour les femmes et les filles victimes de violences à la santé sexuelle et reproductive ; et (e) le développement de l'accès des jeunes à des services de santé sexuelle et reproductive de haute qualité et à une préparation à la vie familiale sexospécifique.

12. L'objectif général du programme vise à parvenir à un accès universel à la santé sexuelle et reproductive et aux droits reproductifs ainsi que de réduire la mortalité et la morbidité maternelles afin d'accélérer l'avancement dans le programme de la CIPD/des objectifs de développement durable et d'améliorer la vie des femmes, des adolescents et de la jeunesse des PTIP.

13. Afin de généraliser la programmation humanitaire, l'UNFPA collaborera avec les autorités nationales pour s'assurer que la santé sexuelle et reproductive, les droits reproductifs, la violence à l'égard des femmes et les besoins liés des femmes et des jeunes sont traités adéquatement dans le cadre des efforts de préparation et de développement de la résilience.

14. Ces résultats concrets seront obtenus grâce à un engagement politique ciblé et fondé sur des données probantes visant à garantir que les données adéquates sont

disponibles au moment opportun pour soutenir les décisions nationales de programmation et d'élaboration de politiques favorisant une résilience accrue et le développement durable. Tout au long du cycle de programme, les possibilités de réforme des politiques seront cartographiées, des notes d'orientation des politiques fondées sur des données probantes préparées et des interventions stratégiques rentables préconisées. L'UNFPA s'appuiera sur des partenariats stratégiques pour atteindre les résultats escomptés.

15. L'accent sera mis sur huit pays (Kiribati, Samoa, Îles Salomon, Tonga, Vanuatu, États fédérés de Micronésie, Îles Marshall et Fidji) en collaboration avec les gouvernements nationaux et les organisations non gouvernementales partenaires, tout en profitant pleinement des bureaux conjoints des Nations Unies. L'engagement politique, le plaidoyer et les partenariats seront soutenus dans l'ensemble des 14 pays. Au fur et à mesure de la disponibilité d'autres ressources, la gestion des connaissances et le renforcement des capacités seront étendus à d'autres pays.

16. Le programme portera sur les besoins particuliers des femmes et des jeunes. Une ventilation et une analyse approfondies des données disponibles et nouvelles permettront d'identifier les plus vulnérables avec une précision accrue et d'« atteindre les plus démunis en premier ».

17. En étroite collaboration avec les partenaires nationaux, de la société civile et des Nations Unies, le programme favorisera le développement de la résilience, la réduction des risques de catastrophe ainsi que la préparation et la réponse aux situations d'urgence en mettant l'accent sur la violence sexuelle et reproductive et la violence basée sur le genre dans les situations d'urgence.

18. Le nouveau programme complète les principaux cadres régionaux du Pacifique. Il contribuera aux stratégies de développement nationales et sectorielles et est conforme à la Conférence internationale sur la population et le développement/aux objectifs de développement durable ainsi qu'aux stratégies mondiales pertinentes.

19. Le programme contribuera directement à : (a) des services de base équitables ; (b) l'égalité des sexes ; et (c) les réalisations en matière de droits de l'homme de la stratégie des Nations Unies pour le Pacifique 2018-2022 (UNPS) et indirectement aux trois réalisations restantes : (d) changement climatique, résilience face aux catastrophes et protection de l'environnement ; (e) autonomisation économique durable et inclusive ; et (f) gouvernance et engagement communautaire. Dans chacune de ces réalisations, à l'appui des principes de l'initiative « Unis dans l'action », de la coopération Sud-Sud et en mettant à profit les initiatives communes, l'UNFPA collaborera avec les partenaires en tant que convocateur et président de la Conférence internationale sur la population et le développement/des objectifs de développement durable.

20. Une stratégie pluriannuelle complète de mobilisation des ressources du programme développant des perspectives d'investissement concrètes pour les partenaires et une stratégie de communication ont été élaborées.

A. Réalisation 1 : santé sexuelle et reproductive

21. Produit 1 : renforcement de l'accès des femmes, des adolescentes et des jeunes à des services de santé sexuelle et reproductive intégrés de qualité, dans l'ensemble du système humanitaire de développement. En collaboration avec les partenaires, le programme cherchera à atteindre ce produit dans sept pays (Fidji, Kiribati, République des Îles Marshall, Samoa, Îles Salomon, Tonga et Vanuatu). Avec les ressources ordinaires, l'UNFPA soutiendra : (a) un examen des facteurs contribuant à un besoin non satisfait de planification familiale, afin d'étayer les conseils stratégiques et la communication pour la modification des comportements ; (b) le plaidoyer et l'assistance technique afin d'élaborer des plans de mise en œuvre chiffrés pour la santé sexuelle et reproductive et des stratégies nationales en faveur de la durabilité pour la sécurité sanitaire des produits de reproduction ; et (c) la mise en œuvre du Dispositif minimum d'urgence à l'apparition d'une crise. Au fur et à mesure que d'autres ressources seront disponibles, l'UNFPA soutiendra davantage : (d) l'élaboration de

lignes directrices et de protocoles concernant la prestation de services de santé sexuelle et reproductive intégrés de haute qualité et la qualité des soins, y compris pour les adolescents et les jeunes ; (e) le renforcement des effectifs des sages-femmes ; (f) l'élaboration de directives concernant le cancer du col de l'utérus ; et (g) la mise en place de systèmes de surveillance et de réponse à la mortalité maternelle/périnatale.

22. Produit 2 : Renforcement de la capacité nationale à concevoir et à mettre en œuvre des programmes communautaires et scolaires de préparation à la vie familiale. En collaboration avec des partenaires, y compris des réseaux de jeunes, l'UNFPA préconisera et fournira une assistance technique dans cinq pays (Kiribati, Samoa, Îles Salomon, Tonga et Vanuatu) pour : (a) la formulation et la mise en œuvre d'une préparation à la vie familiale scolaire et communautaire encourageant les droits de l'homme et l'égalité des sexes ; (b) l'assurance de la qualité des programmes de préparation à la vie familiale ; (c) le développement de ressources et d'outils d'éducation communautaire pour les adolescents et les jeunes marginalisés, y compris les populations clés ; et (d) un plaidoyer de haut niveau pour des espaces sûrs destinés aux adolescentes.

B. Réalisation 3 : égalité des sexes et autonomisation des femmes

23. Produit 1 : renforcement de la capacité nationale à aborder et à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles, y compris leurs droits reproductifs et le besoin de mettre fin à la violence à l'égard des femmes. En s'appuyant sur les études de la prévalence de la violence à l'égard des femmes, le plaidoyer sur la nécessité d'aborder et d'intégrer efficacement l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans les politiques et la planification nationales et sectorielles et d'augmenter les budgets nationaux sera mis en œuvre, et la capacité des partenaires nationaux sera renforcée à mesure que les autres ressources deviennent disponibles.

24. Produit 2 : renforcement de l'intégration de la violence à l'égard des femmes dans le secteur national de la santé. En partenariat avec les gouvernements nationaux, les Nations Unies et les partenaires de la société civile, le programme cherchera à atteindre ce résultat pour Fidji, Kiribati, les Îles Salomon et Vanuatu. L'UNFPA préconise et fournit une assistance technique pour l'établissement et l'intégration d'une réponse du secteur de la santé à la violence à l'égard des femmes dans les systèmes nationaux de santé, et pour le renforcement des réseaux de référence fonctionnels qui fournissent des services multisectoriels. En ce qui concerne la violence à l'égard des femmes, l'UNFPA soutiendra le renforcement de la capacité des agents de santé ainsi que la mise au point et l'utilisation de lignes directrices et de protocoles fondés sur des données probantes.

C. Réalisation 4 : dynamique démographique

25. Produit 1 : renforcement des systèmes statistiques nationaux pour garantir une disponibilité, une analyse et une utilisation accrues de données ventilées de haute qualité liées à la CIPD et aux objectifs de développement durable, en mettant l'accent sur l'apport d'informations aux priorités, politiques et programmes nationaux et sectoriels dans les situations de développement et humanitaires. En collaboration avec les bureaux nationaux de statistique, la Communauté du Pacifique, les organismes des Nations Unies et d'autres partenaires, le programme visera à atteindre ce produit pour Fidji, Kiribati, Samoa, les Îles Salomon, Tonga et Vanuatu en soutenant : (a) l'utilisation des résultats du recensement, de l'enquête démographique sur la santé et d'autres enquêtes, données administratives et d'évaluation ; (b) l'élaboration de notes d'orientation des politiques et de stratégies de plaidoyer fondées sur des données probantes pour alimenter les discussions sur les politiques relatives aux SDSR, à l'égalité des sexes, à la violence à l'égard des femmes et aux problèmes de population, y compris dans les situations de crise humanitaire ; et (c) la mise au point de stratégies statistiques nationales qui renforcent l'accès public aux données et fournissent des preuves opportunes et pertinentes pour le développement national et sectoriel et la planification, le suivi et l'évaluation humanitaires.

26. Produit 2 : renforcement de l'utilisation des renseignements démographiques pour améliorer les politiques, les programmes et le plaidoyer. En collaboration avec les gouvernements nationaux, la société civile, les partenaires régionaux et les organismes des Nations Unies, le programme cherchera à atteindre ce résultat dans l'ensemble des 14 pays. L'UNFPA soutiendra : (a) le renforcement des partenariats destinés à soutenir le programme de la CIPD/des objectifs de développement durable ; (b) l'élaboration de notes d'orientation des politiques de plaidoyer fondées sur des données probantes concernant la santé sexuelle et reproductive, l'égalité des sexes et la violence à l'égard des femmes ; et (c) l'intégration des problèmes de la CIPD/des objectifs de développement durable aux plateformes nationales.

III. Gestion des programmes et des risques

27. Le présent descriptif de programme sous-régional montre les contributions de l'UNFPA à la réalisation des objectifs nationaux et régionaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux ressources mises à disposition du programme. La manière dont les directeurs de programme au niveau du pays, de la région et du siège doivent rendre compte des activités qu'ils mènent est définie dans les politiques et procédures régissant les programmes et opérations ainsi que dans le dispositif de contrôle interne de l'UNFPA.

28. L'exécution du programme présente des défis et des risques uniques tels que la gestion d'investissements dans plusieurs pays ; des défis logistiques et des coûts de transaction élevés ; l'exposition aux catastrophes naturelles ; le manque de données fiables pour s'assurer que les services atteignent les plus vulnérables ; et des capacités humaines et financières limitées au sein des PTIP. Le programme adoptera une combinaison de modalités nationales et d'exécution directe.

29. Avec la diminution significative des ressources de base, certains besoins des PTIP et la livraison efficace de résultats concrets sont à risque. À cet égard, le Bureau sous-régional du Pacifique donnera la priorité à jusqu'à huit pays et intégrera les coûts de personnel et d'exploitation dans tous les nouveaux accords non essentiels. L'UNFPA intensifiera le plaidoyer en faveur d'un investissement accru dans ses programmes afin d'assurer une appropriation plus forte et une meilleure durabilité et de mobiliser un plus large éventail de donateurs, en intégrant l'utilisation de mécanismes de financement régionaux et mondiaux comme ceux utilisés pour la résilience climatique. En outre, une analyse systématique des tâches et des fonctions nécessaires à la réalisation du programme sera entreprise pour identifier les tâches partagées et tout besoin de réalignement.

30. Afin de surveiller et d'atténuer les risques, l'UNFPA renforcera la capacité des partenaires pour la prestation des programmes, l'analyse des données, le suivi et la responsabilisation.

31. Le système des Nations Unies, y compris le programme des administrateurs auxiliaires des Nations Unies dans sept pays et les deux équipes de pays des Nations Unies à Fidji et à Samoa, assurera une coordination continue avec les gouvernements dans le cadre de la stratégie des Nations Unies pour le Pacifique (2018-2022) et améliorera la cohérence des organismes des Nations Unies en s'appuyant sur les avantages collaboratifs de la mise en œuvre du sixième programme sous-régional.

32. Les approches de préparation aux situations d'urgence, de réponse et de réduction des risques de catastrophe sont généralisées dans tous les secteurs de programme, en mettant l'accent sur l'amélioration de la résilience des systèmes de services sociaux et des communautés.

IV. Suivi et évaluation

33. Le Bureau sous-régional du Pacifique fait preuve d'une présence modeste, mais stratégique dans la région. Onze membres du personnel résident dans des PTIP clés et, conjointement avec l'équipe de Fidji, fournissent des orientations stratégiques à 14 PTIP ainsi que des conseils techniques et un appui au programme à huit PTIP.

34. Un plan de suivi et d'évaluation aligné sur le Cadre de résultats de la stratégie des Nations Unies pour le Pacifique a été élaboré. L'UNFPA collaborera avec les partenaires pour : (a) réaliser des examens annuels des programmes ; (b) soutenir les enquêtes de base et finales et la collecte de données, y compris une « étude d'évaluabilité » du sixième programme sous-régional ; (c) diriger les efforts des équipes de pays des Nations Unies pour tenir à jour une base de données sur les indicateurs de la Conférence internationale sur la population et le développement/des objectifs de développement durable/de la stratégie des Nations Unies pour le Pacifique ; (d) planifier des évaluations thématiques où des ressources autres que les ressources de base substantielles sont mobilisées ; (e) mener un examen à mi-parcours en 2020 afin d'informer les priorités et les stratégies pour le reste du cycle de programme ; et (f) lancer une évaluation complète du programme à la fin de la quatrième année du sixième cycle.

35. En collaboration avec des partenaires clés, l'UNFPA soutiendra la réalisation d'enquêtes et de processus de recensement réguliers en tant que base essentielle pour la planification, le suivi et l'évaluation fondés sur des données probantes et l'examen du développement et du soutien humanitaire. L'UNFPA continuera à jouer un rôle clé en tant que président du Groupe des Nations Unies pour la planification, le suivi et l'évaluation.

CADRE DE RÉSULTATS ET D'ALLOCATION DES RESSOURCES POUR LES PAYS ET TERRITOIRES DES ÎLES DU PACIFIQUE (2018-2022)

<p>Priorité régionale : développement durable qui allie le développement économique, social et culturel de manière à améliorer les moyens de subsistance et le bien-être et à utiliser l'environnement de manière durable</p> <p>Réalisation de la stratégie des Nations Unies pour le Pacifique : d'ici 2022, plus de personnes dans le Pacifique, en particulier les plus vulnérables, disposent d'un accès équitable plus important et utilisent davantage de services de base inclusifs, résilients et de qualité</p> <p>Indicateurs : nombre de PTIP dans lesquels du personnel de santé qualifié est présent pour au minimum 95 pour cent des naissances. Nombre de PTIP pour lesquels la proportion de femmes en âge de procréer dont le besoin de planification familiale est satisfait grâce aux méthodes modernes a augmenté selon les dernières données disponibles</p>				
Réalisations énoncées dans le plan stratégique de l'UNFPA	Produits du programme de pays	Indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles	Contributions des partenaires	Montant indicatif des ressources
<p>Réalisation 1 : santé sexuelle et reproductive</p> <p><u>Indicateurs</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de pays pour lesquels la proportion de femmes en âge de procréer (de 15 à 49 ans) dont le besoin de planification familiale est satisfait grâce aux méthodes modernes est supérieure à 76 % Niveau de référence : 1 ; niveau cible : 5 • Nombre de pays avec des établissements de santé proposant au moins trois services de santé sexuelle et reproductive intégrés Niveau de référence : 0 ; niveau cible : 5 • Nombre de pays ayant des taux de natalité chez les adolescentes inférieurs à 34 pour 1 000 femmes âgées de 15 à 19 ans Niveau de référence : 1 ; niveau cible : 7 • Nombre de pays dont au moins 95 % de naissances se déroulent en présence de sages-femmes qualifiées Niveau de référence : 2 ; niveau cible : 7 	<p><u>Produit 1</u> : renforcement de l'accès des femmes, des adolescentes et des jeunes à des services de santé sexuelle et reproductive intégrés de qualité, dans l'ensemble du système humanitaire de développement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de pays mettant en œuvre une stratégie en faveur de la durabilité pour les services de produits de santé reproductive. Niveau de référence : 0 ; niveau cible : 7 • Nombre de pays qui ont utilisé les constatations des examens des besoins non satisfaits de planification familiale pour étayer des plans de mise en œuvre de planification familiale chiffrés. Niveau de référence : 0 ; niveau cible : 7 • Nombre de pays disposant de directives nationales pour la prestation de services de santé sexuelle et reproductive adaptés aux jeunes, selon les normes internationales. Niveau de référence : 0 ; niveau cible : 5 • Nombre de pays ayant la capacité de mettre en œuvre le Dispositif minimum d'urgence lors de l'apparition de crises. Niveau de référence : 3 ; niveau cible : 7 • Nombre de pays disposant d'une politique et de lignes directrices concernant le cancer du col de l'utérus. Niveau de référence : 1 ; niveau cible : 5 • Nombre de pays disposant de systèmes nationaux établis pour la surveillance et la réponse à la mortalité maternelle. Niveau de référence : 2 ; niveau cible : 6 	<p>Communauté du Pacifique ; secrétariat du Forum des îles du Pacifique ; Bureaux de statistique ; ministères de la Santé ; Organisation mondiale de la santé ; autres organisations des Nations Unies</p>	<p>11,5 millions de dollars (dont 2,7 millions à prélever sur les ressources ordinaires et 8,8 millions à financer au moyen d'autres types de ressources)</p>
		<p><u>Produit 2</u> : renforcement de la capacité nationale à concevoir et à mettre en œuvre des programmes communautaires et scolaires de préparation à la vie familiale qui font la promotion des droits de l'homme et de l'égalité des sexes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de pays qui disposent de programmes de préparation à la vie familiale alignés sur les normes internationales. Niveau de référence : 0 ; niveau cible : 5 • Nombre de pays disposant d'un programme de formation communautaire normalisé pour les adolescents et les jeunes marginalisés. Niveau de référence : 0 ; niveau cible : 5 	<p>Communauté du Pacifique ; Bureaux de statistique ; ministères de l'Éducation ; Organismes des Nations Unies ; Fédération internationale pour la planification familiale ; conseils nationaux de la jeunesse</p>
<p>Priorité régionale : Égalité des sexes et autonomisation des femmes.</p> <p>Réalisation de la stratégie des Nations Unies pour le Pacifique : d'ici 2022, l'égalité des sexes est avancée dans les PTIP, où plus de femmes et de filles sont autonomes et</p>				

jouissent de l'égalité des chances et du traitement dans les domaines social, économique et politique, contribuent au développement national et en bénéficient et vivent une vie sans violence ni discrimination.				
Indicateur : taux de prévalence de la violence conjugale contre les femmes ; Taux de prévalence de la violence non intime contre les femmes				
Réalisation 3 : égalité des sexes et autonomisation des femmes <u>Indicateurs</u> : Nombre de PTIP disposant de plans d'action nationaux pour l'égalité des sexes qui intègrent à la fois les droits reproductifs et la violence à l'égard des femmes avec des objectifs spécifiques et des allocations budgétaires nationales Niveau de référence : 2 ; niveau cible : 5	<u>Produit 1</u> : renforcement de la capacité nationale à aborder et à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles, y compris leurs droits reproductifs et le besoin de mettre fin à la violence à l'égard des femmes.	<ul style="list-style-type: none"> Les droits reproductifs des femmes et la violence à l'égard des femmes sont retrouvés dans au moins deux documents de politique nationale dans trois PTIP sélectionnés. Niveau de référence : 0 ; niveau cible : 3 	Ministères : de la Femme ; Fédération internationale pour la planification familiale ; organisations de la société civile ; organisations des Nations Unies	1,5 million de dollars (dont 0,5 million à prélever sur les ressources ordinaires et 1 million à financer au moyen d'autres types de ressources)
	<u>Produit 2</u> : renforcement de l'intégration de la violence à l'égard des femmes dans le secteur national de la santé	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de pays qui mettent en œuvre au moins 30 pour cent des recommandations sur la santé de l'étude nationale concernant la violence à l'égard des femmes Niveau de référence : 0 ; niveau cible : 3 Nombre de pays disposant de directives opérationnelles normalisées pour répondre à la violence à l'égard des femmes. Niveau de référence : 0 ; niveau cible : 4 Pourcentage d'établissements de santé par pays proposant une orientation à des services multisectoriels Niveau de référence : 0 ; niveau cible : 60 % 	Ministères de la Santé ; Auckland University of Technology ; organisations de la société civile ; organisations des Nations Unies	3,8 millions de dollars (dont 1,5 million à prélever sur les ressources ordinaires et 2,3 millions à financer au moyen d'autres types de ressources)
Priorité régionale : bonne gouvernance				
Réalisation de la stratégie des Nations Unies pour le Pacifique : d'ici 2022, les personnes et les communautés du Pacifique contribueront à et bénéficieront de processus décisionnels inclusifs, éclairés et transparents, d'institutions responsables et réactives et d'un meilleur accès à la justice				
Indicateur : nombre de PTIP ayant procédé à au moins un recensement de la population et du logement au cours des 10 dernières années				
Réalisation 4 : dynamique démographique <u>Indicateurs</u> : <ul style="list-style-type: none"> Nombre de pays disposant d'un cadre de développement national et de politiques qui intègrent la CIPD/les ODD et la dynamique démographique et abordent les besoins des femmes, des filles et des jeunes Niveau de référence : 0 ; niveau cible : 8 Nombre de pays ayant des 	<u>Produit 1</u> : renforcement des systèmes statistiques nationaux pour garantir une disponibilité, une analyse et une utilisation accrues de données ventilées de qualité liées à la CIPD/aux ODD, en mettant l'accent sur l'apport d'informations aux priorités, politiques et programmes nationaux et sectoriels dans les situations de développement et humanitaires.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de pays pour lesquels au moins une étude analytique reliant les données démographiques à la santé sexuelle et reproductive, aux jeunes et à la violence à l'égard des femmes est disponible. Niveau de référence : 2 ; niveau cible : 5 Nombre de pays disposant de systèmes d'information en matière de santé surveillant les indicateurs clés de la CIPD/des ODD. Niveau de référence : 0 ; niveau cible : 5 Nombre de pays surveillant les indicateurs des objectifs de développement durable liés à la stratégie des Nations Unies pour le Pacifique 	Communauté du Pacifique ; Bureaux de statistique ; ministères de l'Éducation ; Organismes des Nations Unies	5,5 millions de dollars (dont 1,3 million à prélever sur les ressources ordinaires et 4,2 millions à financer au moyen d'autres types de ressources)

<p>politiques et des plans adoptés et dotés de ressources pour traiter (a) la santé reproductive sexuelle et (b) la violence à l'égard des femmes. Niveau de référence : 0 ; niveau cible : 4</p>	<p><u>Produit 2</u> : renforcement de l'utilisation des renseignements démographiques pour améliorer les politiques, les programmes et le plaidoyer.</p>	<p>Niveau de référence : 0 ; niveau cible : 14</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de pays qui ont élaboré un plaidoyer et des notes d'orientation des politiques dans les domaines liés à la CIPD/aux ODD. Niveau de référence : 0 ; niveau cible : 10 	<p>Organisations des Nations Unies ; Fédération internationale pour la planification familiale ; parlementaires</p>	<p>3,8 millions de dollars (dont 0,4 million à prélever sur les ressources ordinaires et 3,4 millions à financer au moyen d'autres types de ressources)</p>
---	--	--	---	---